



Hanita Coatings

Architectural Window Film

Fiche technique

SolarZone™ Exterior

Titan™ 07, 20, 35, 50 Xtra

Introduction

La gamme de produits SolarZone Dual Reflective - OptiTune™ et Titan™ - combine une couche extérieure réfléchissante pour un rejet élevé de l'énergie solaire avec une couche intérieure moins réfléchissante afin de préserver la vue à l'extérieur et de maintenir l'ambiance intérieure. Tous les films offrent des niveaux élevés de protection contre la chaleur solaire. Ces films permettent de réduire les coûts en réduisant les besoins en climatisation et en améliorant l'efficacité énergétique - et offrent ainsi une solution durable. La couleur durable et à long terme est le résultat de revêtements issus de la nanotechnologie avancée.

Utilisation typique

- Pour les applications extérieures - Les films Dual Reflective sont idéaux pour les applications commerciales et résidentielles
- Mise à niveau des projets de vitrage lorsque les clients exigent un retour sur investissement rapide
- Assure que l'intérieur neutre préserve la vue vers l'extérieur, de jour comme de nuit

Structure du produit

Face : Titan 07, 20, 35, 50

Adhésif : Acrylique permanent sensible à la pression à base de solvant

Revêtement : PET

Certifications

Certification relative à la réaction au feu : DIN EN 13501-1 : 2010 B-s1, d0



Durée de vie et conditions de stockage:

Lorsqu'il est stocké dans l'emballage d'origine à l'arrivée chez le client : 2 ans.
Conditions de stockage recommandées : 20°C (\pm 2°C) avec une HR de 50% (\pm 5%).

Caractéristiques principales

- Efficacité énergétique : Les films Titan offrent un meilleur rejet de la chaleur et un retour sur investissement rapide
- Confort amélioré
- Réduit l'éblouissement de jusqu'à 91%

Performance du film

Durabilité garantie en année:

	Titan 07 Xtra	Titan 20 Xtra	Titan 35 Xtra	Titan 50 Xtra
Vertical	5 ans	5 ans	5 ans	4 ans
Horizontal/incliné	3 ans	3 ans	3 ans	2 ans



Hanita Coatings

Propriétés optiques et solaires

Vitrage : Simple vitrage transparent 3 mm	Titan 07 Xtra	Titan 20 Xtra	Titan 35 Xtra	Titan 50 Xtra
% Lumière visible transmise	8	19	36	53
% de la lumière visible réfléchie (intérieur)	17	14	14	19
% de la lumière visible réfléchie (extérieur)	55	34	22	18
% des UV bloqués	99	99	99	99
% Total de l'énergie solaire réverbérée	58	38	26	22
% Total de l'énergie solaire transmise	7	18	31	40
% Total de l'énergie solaire absorbée	35	45	44	38
Émissivité (côté intérieur)	0,84	0,48	0,48	0,48
% Réduction de l'éblouissement	91	79	61	41
% de la réduction sélective des infrarouges	93	82	71	66
% Réduction de l'énergie infrarouge	83	70	58	54
Coefficient d'ombrage	0,20	0,36	0,50	0,59
Coefficient de gain de chaleur solaire (Valeur G)	0,17	0,31	0,43	0,51
Valeur U - Hiver (IP)	1,04	1,04	1,04	1,04
Valeur U - Hiver (SI)	5,91	5,91	5,91	5,91
Efficacité lumineuse	0,40	0,53	0,70	0,90
Total de l'énergie solaire rejetée	83	69	57	49



Hanita Coatings

Remarque importante Les informations sur les caractéristiques physiques et chimiques ainsi que les valeurs données dans ce document reposent sur des essais que nous considérons comme fiables, mais ne sauraient constituer une garantie. Ils ont uniquement pour objet de fournir une source d'information et sont communiqués sans garantie ; ils ne sauraient à ce titre constituer une garantie. Avant d'utiliser ce matériau, l'acheteur devra déterminer par lui-même s'il est adapté pour l'utilisation envisagée. Toutes les informations techniques sont susceptibles d'être modifiées. En cas d'ambiguïté ou de divergence entre la version anglaise et la version française de ce document, la version anglaise prévaudra et fera foi.

Responsabilité et garantie Avery Dennison garantit que ses produits sont conformes à leurs spécifications. Avery Dennison ne consent aucune garantie expresse ou implicite concernant les Produits, y compris, notamment des garanties implicites de qualité marchande, d'adéquation à une utilisation spécifique et/ou d'absence de contrefaçon. Tous les produits Avery Dennison sont vendus, sous réserve que l'acheteur ait déterminé de manière indépendante l'adéquation de ces produits à l'usage qu'il entend en faire. Le produit est garanti pendant une période est d'un (1) an à compter de la date d'expédition, sauf disposition expresse contraire mentionnée dans la fiche technique du produit. Tous les produits Avery Dennison sont vendus conformément aux conditions générales de vente d'Avery Dennison, cf. <http://terms.europe.averydennison.com>. La responsabilité globale d'Avery Dennison vis à vis de l'acheteur, que ce soit du fait de négligence, rupture de contrat, allégations mensongères ou toute autre cause, ne pourra en aucun cas excéder le prix des produits déclarés défectueux, non conformes, endommagés ou non livrés, ayant entraîné cette responsabilité, tel que figurant sur les factures (prix net) envoyées à l'acheteur, pour chaque événement ou série d'occurrences. Avery Dennison ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable vis à vis de l'acheteur en cas de perte ou dommage indirect, accessoire, accidentel ou blessure, y compris, notamment, perte de profits anticipés, de clientèle, atteinte à la réputation, pertes ou dépenses résultant de réclamations de la part de tiers."